

Distr.  
LIMITEE

A/AC.241/11  
12 août 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION  
CHARGE D'ELABORER UNE CONVENTION  
INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE  
LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS  
GRAVEMENT TOUCHES PAR LA SECHERESSE  
ET/OU PAR LA DESERTIFICATION,  
EN PARTICULIER EN AFRIQUE (CIND)  
Deuxième session  
13-24 septembre 1993  
Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire

Note du secrétariat

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
2. Election des membres du Bureau
3. Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique
4. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
  - a) Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation des pays en développement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier les pays les moins avancés;
  - b) Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation
5. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la troisième session
6. Adoption du rapport du Comité sur sa deuxième session

Annotations à l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le Comité, à sa première session (Nairobi, 24 mai - 3 juin 1993), a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième session, publié sous la cote A/AC.241/L.8.

L'ordre du jour provisoire de la deuxième session est soumis en vue de son adoption.

Le Comité devra adopter une décision sur les mandats des deux groupes de travail (la proposition du Président concernant ces mandats figure dans le document A/AC.241/L.10/Rev.1). Il pourrait aussi demander au secrétariat de préparer les documents de base nécessaires à la négociation de divers instruments régionaux dans le cadre de la Convention, et pourrait envisager toute autre mesure requise par le processus de négociation et faire des recommandations appropriées à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Le programme de travail pour la présente session sera publié sous forme d'additif à l'ordre du jour provisoire lorsque les mandats des deux groupes de travail seront adoptés à la séance plénière qui doit avoir lieu l'après-midi du lundi 13 septembre 1993. Le Bureau du Comité doit se réunir le lundi 13 septembre 1993 à 10 heures.

Le Comité devra peut-être examiner une ou plusieurs listes supplémentaires d'organisations non gouvernementales (ONG) qu'il est recommandé d'accréditer aux fins de leur participation au processus de négociation de la Convention.

2. Election des membres du Bureau

Le Comité doit élire le vice-président-rapporteur du Groupe de travail I.

3. Elaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique

Le Comité sera saisi du document établi par le secrétariat (A/AC.241/12), qui réunit les propositions concernant le texte de la Convention présentées par les gouvernements avant le 1er juillet 1993, ainsi que celles faites lors de la première session du Comité. Le Comité voudra peut-être donner au secrétariat de nouvelles instructions pour l'élaboration du projet de convention.

4. Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires

- a) Fonds spécial de contributions volontaires pour financer la participation des pays en développement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier les pays les moins avancés;
- b) Fonds d'affectation spéciale pour le processus de négociation.

A sa première session, le Comité a pris note des contributions annoncées par plusieurs pays tant au Fonds spécial de contributions volontaires qu'au Fonds d'affectation spéciale.

Le Comité sera saisi du document (A/AC.241/13) dans lequel le secrétariat fera le point de la situation en ce qui concerne ces deux fonds.

5. Adoption de l'ordre du jour provisoire de la troisième session

Le Comité sera saisi d'une note du secrétariat sur le projet d'ordre du jour provisoire pour sa troisième session.

6. Adoption du rapport du Comité sur sa deuxième session

Le Comité adoptera un rapport sur sa deuxième session.

Liste des documents pour la deuxième session du Comité

A/AC.241/9/Add.2	Liste des organisations non gouvernementales dont l'accréditation est recommandée
A/AC.241/10	Rapport du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique, sur sa première session
A/AC.241/11	Ordre du jour provisoire
A/AC.241/12	Compilation de vues, déclarations et propositions d'ordre rédactionnel présentées par les gouvernements
A/AC.241/13	Examen de l'état des fonds extrabudgétaires

-----